

Paris, le 15 mars 2022

## **L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et le parquet de Paris signent un protocole de transmission des signalements d'infractions sexuelles**

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes poursuit son engagement dans la lutte contre les violences sexuelles. **Mardi 15 mars 2022, Pascale Mathieu, présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes et Claire Cornuault, présidente du Conseil départemental de Paris ont signé avec la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris, Laure Beccuau, un protocole de transmission des signalements d'infractions sexuelles reçus par l'Ordre au Parquet de Paris.** Il vise à renforcer la lutte contre les violences sexuelles (qui seraient commises à l'occasion ou dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions par des professionnels de santé), en créant les conditions d'une relation de confiance dans la durée entre le parquet de Paris, le Conseil national et le Conseil départemental de Paris de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

L'objectif est de faciliter au maximum le traitement des signalements, pour des faits qui peu fréquents soient-ils, demeurent intolérables.

**Ce protocole s'inscrit dans le combat mené par l'Ordre contre les violences sexuelles.** Depuis plusieurs années et sous l'impulsion de Jean-François Dumas, le secrétaire général du Conseil national, l'Ordre est très engagé dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles. De nombreux travaux sont menés en faveur de cette lutte : participation aux travaux du Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances pour éradiquer le fléau des violences conjugales, travail avec la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) dans le but d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences, signature d'une charte pour prévenir et lutter contre les violences dans le sport avec le ministère chargé des Sports, mise en place d'un groupe de travail pour élaborer des outils de communication visant à prévenir et lutter contre les violences sexuelles au sein des cabinets de kinésithérapie, etc.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Pascale Mathieu, présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes : « Depuis 2014, nous avons initié tout un travail de prévention et de lutte contre ces violences, qui nous semblait devoir être poursuivi par un engagement beaucoup plus fort : nous franchissons aujourd'hui une nouvelle étape avec ce protocole ».

Jean-François Dumas, secrétaire général du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes : « Je suis particulièrement heureux d'être présent à cette signature : ce n'est qu'une première pierre à un édifice qu'on essaye de bâtir. La seconde pierre sera rendue publique prochainement et sera le résultat du groupe de travail constitué au sein du Conseil national et qui a pour objectif de prévenir et lutter contre ces violences. On espère que d'autres ordres s'inspirent et s'inspireront de nos travaux ».

Claire Cornuault, présidente du Conseil départemental de Paris : « Nous sommes ravis de signer ce protocole qui nous tient à cœur. Nous avons une augmentation franche ces dernières années de plaintes à caractère sexuel. Par ce protocole, une porte s'ouvre et j'espère qu'elle sera bénéfique tant pour les usagers que pour notre profession et qu'elle sera amenée à se généraliser ».

Laure Beccau, procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris : « Ce protocole a pour nous beaucoup d'intérêt : celui d'être en lien étroit avec l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes pour mieux fonctionner, mieux travailler et surtout mieux se connaître. Il va nous donner la possibilité de partager notre expertise dans nos domaines respectifs ».



Plus de photos [en cliquant ici](#).

Contact presse : [communication@ordremk.fr](mailto:communication@ordremk.fr) – 06 22 00 38 71